

Les transformations du milieu scolaire spécialisé : le cas des écoles d'aveugles en France et au Japon

Anne-Lise MITHOUT

Laboratoire Dauphine recherches en management (DRM),
Université Paris IX

Résumé : En France, la scolarisation des enfants déficients visuels se déroule aujourd'hui très majoritairement en milieu ordinaire. Le milieu spécialisé n'a pas disparu, mais il connaît des transformations profondes, notamment l'évolution du profil des élèves qui ont souvent des handicaps plus lourds que par le passé et des difficultés autres que la déficience visuelle. Au Japon, où l'orientation en école spécialisée demeure encore la situation la plus courante dans le cas du handicap visuel, les transformations du milieu spécialisé sont analysées et encadrées de manière plus soutenue qu'en France. Cet article vise à comparer les situations observées dans les deux pays afin d'explorer une question peu traitée dans la littérature sur l'éducation inclusive : comment le milieu spécialisé se reconfigure-t-il en parallèle du passage à l'inclusion ?

Mots-clés : Comparaison - Déficience visuelle - Éducation spécialisée - Handicap - Inclusion - Japon.

Changes in specialized education: schools for the blind in France and Japan

Summary : In France, most of the visually impaired children are now enrolled in mainstream schools. Special schools have not disappeared, but they undergo deep transformations, especially an increasing number of students with multi-disabilities or difficulties unrelated to visual disability. In Japan, where enrollment in special schools remains the most common situation in the case of visual impairment, the evolution of special schools is highly monitored. This paper aims at comparing the situations observed in both countries so as to explore an issue to which little attention is being paid in the literature on inclusive education: how do special schools evolve in parallel to the shift towards inclusion ?

Keywords : Comparison - Disability - Inclusion - Japan - Special education - Visual impairment.

EN France, les enfants déficients visuels sont scolarisés prioritairement dans le milieu scolaire ordinaire depuis 1988¹. La loi de 2005² qui a donné un nouveau cadre général à l'éducation des enfants en situation de handicap a prolongé et renforcé cette volonté, si bien que l'inclusion individuelle est aujourd'hui la situation majoritaire. Au Japon, la première intégration d'une écolière aveugle

1. Annexe XXIV *quinquies* au décret n° 88-423 du 22 avril 1988.

2. Loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.